



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE de GESTION des COMPETITIONS JEUNES

Réunion du 13 DECEMBRE 2017

PRESENTS : Messieurs BRAULT - BERTRAND – HEVE.

EXCUSES : Monsieur CUENCA – JULLIAN - MAURIN.



APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.



COUPE OCCITANIE
U19

2^{ème} TOUR – 1/32^e

DECISION

Match MENDE AFL / VILLENEUVE LES MAGUELONNE – 25007.1

Vu la feuille de match,

Le match n'ayant pas été joué pour Terrain Impraticable,

Par ces Motifs,

La Commission dit MATCH A JOUER et FIXE la rencontre au 07 JANVIER 2017.

Les Clubs ont la possibilité de jouer en semaine avec l'accord écrit des deux Clubs.



MODIFICATION AU CALENDRIER

La rencontre ci-après initialement prévue le 10 Décembre 2017 :

➤ **25083.1 ST CLEMENT MONTFERRIER / CASTELNAU LE CRES**

Est FIXEE au MERCREDI 20 DECEMBRE 17
(Accord des 2 Clubs)



COUPE OCCITANIE U17

2^{ème} TOUR – 1/32^e

DECISION

Match FRESQUEL EN AVANT / MAURIN FC – 25023.1

Vu la feuille de match,
Vu la présence du Clubs FRESQUEL EN AVANT, et de l'Arbitre Officiel,
Constatant l'absence du Club de MAURIN le jour du match,
Vu le mail du Club de MAURIN FC envoyé à la Ligue le Vendredi à 19h,

Par ces Motifs,

La Commission **dit le Club de MAURIN FORFAIT**. En conséquence, le Club du FRESQUEL EN AVANT est qualifié pour le prochain tour.

⊙

FEUILLES MANQUANTES

-  25025.1 ROCHEFORT SIGNARGUES / ST CLEMENT MONTFERRIER
-  25046.1 ST GEORGES RC / CLAPIERS TEYRAN

❖❖❖

CHAMPIONNATS JEUNES U19 – U17 – U15

U19 REGIONAL 2

MODIFICATION AU CALENDRIER

La rencontre ci-après, *initialement prévue le 02/12/2017 puis le 07/01/17* :

- **22137.1** **BEUCAIRE STADE 30 / MONTPELLIER ST MARTIN** **Est REPORTEE à une DATE ULTERIEURE**
MONTPELLIER ST MARTIN joue un match en retard de COUPE LIGUE OCCITANIE U19
Les Clubs peuvent jouer en semaine avec l'accord écrit des deux clubs.

La rencontre ci-après, *initialement prévue le 04/11/2017* :

- **22185.1** **MONTPELLIER PETIT BARD / BRIOLET FC** **Est FIXEE au 07 JANVIER 2017**
Les Clubs peuvent jouer en semaine avec l'accord écrit des deux clubs.

La rencontre ci-après, *donnée à REJOUER par la Commission Régionale de DISCIPLINE dans son PV n°12 du 09/11/17* :

- **22170.1** **CABESTANY OC / ST ESTEVE FC** **Est FIXEE au 07 JANVIER 2017**

* ⊙ *

U17 REGIONAL 1

MODIFICATION AU CALENDRIER

La rencontre ci-après, *initialement prévue le 02/12/2017 puis fixée au 07/01/17* :

- **22268.1** **PERPIGNAN OC / NIMES OL** **Est FIXEE au Samedi 23 DECEMBRE 2017**
(Accord des 2 Clubs)

* © *

U17 REGIONAL 2

PRECISION DE RENCONTRE

La rencontre du 03/12/2017 donnée à REJOUER par la Commission Régionale des Compétitions dans son PV du 06/12/2017 :

➤ 22336.1 VERGEZE EP / PI VENDARGUES

Est FIXEE au 07 JANVIER 2018

Les Clubs peuvent jouer en semaine avec l'accord écrit des deux clubs.

* © *

U15 REGIONAL 1

DECISION

Match ALES OL / PERPIGNAN OC – 22468.1

Vu la feuille de match,

Vu les différents documents transmis par le Club de PERPIGNAN OC indiquant que le véhicule transportant l'équipe de PERPIGNAN OC a été remorqué pour cause de panne sur l'autoroute, L'équipe n'a donc pas pu se rendre à la rencontre les opposant à ALES OL,

Par ces Motifs,

La Commission dit **MATCH A JOUER et FIXE la rencontre au 07 JANVIER 2017.**

Les Clubs ont la possibilité de jouer en semaine avec l'accord écrit des deux Clubs.

Le Président de séance

Monsieur BRAULT